

Objet : Cession à titre gratuit du chariot élévateur FENWICK FHG30T3

N°D 2026-086

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de La Roche-sur-Foron,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L2122-22,

Vu la délibération n°DCM2026.03.28/05 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens jusqu'à 4600 euros.

Considérant que le chariot élévateur FENWICK FHG30T3 acquis en 2012 et référencé à l'inventaire sous le numéro 2011-17 est hors service et non réparable,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer la cession du chariot élévateur FENWICK FHG30T3 à l'entreprise CHAVANEL 131 route de l'industrie 74800 la Roche sur Foron dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau matériel. Compte tenu que le chariot élévateur cédé est hors service et totalement amorti, il est cédé gratuitement.

Article 2 :

Ampliation de la présente décision est transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de La Roche sur Foron

Article 3 :

En application de l'article L.2122-23 du C.G.C.T, la présente décision sera portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire par le Maire

Reçu en sous-préfecture de Bonneville le

Publié sur le site de la ville le

En mairie, le 26 août 2026